



COMITE TECHNIQUE DE RESEAU DU 26 SEPTEMBRE 2019

Déclaration liminaire

Madame la présidente,

Le SNAD-CGT – qui est, rappelons-le, un seul et même syndicat depuis bientôt 100 ans - en avait rêvé. Le ministre vous l'a imposé. Enfin, nous le tenons, « notre » comité technique de réseau en formation hygiène, sécurité et conditions de travail.

Un de nos grands regrets à ce sujet tient à l'absence, en ce grand jour, de votre prédécesseur et de celle qui l'avait précédé, tant l'un et l'autre avaient mis d'énergie à nous refuser cette réunion.

Et on peut se demander pourquoi...

A nos yeux, c'était simplement parce qu'il souhaitait appliquer à la lettre les directives du gouvernement : libéralisme, réduction des coûts, suppression de fonctionnaires, par tous les moyens possibles, y compris en contournant les moyens légaux. Et pour ce faire, mieux vaut ne pas parler santé physique et mentale des agents ou amélioration des conditions de travail.

Nous espérions que le changement récent de tête à la Direction Générale nous permettrait d'obtenir une inflexion rapide et concrète de politique. Mais nous avons bien du mal à y croire encore au vu de certains événements intervenus depuis votre arrivée.

Pour notre prise de contact, par exemple, vous nous informiez d'un report du CTR programmé le 1^{er} octobre. Report que vous avez transformé, de manière unilatérale, en suppression définitive de CTR.

Comme si nous n'avions pas une foule de sujets lourds de conséquences à évoquer avec vous, comme le fameux rapport Gardette que vous devrez mettre en œuvre et qui va entraîner, à terme, la perte de nombreuses missions sans en connaître les impacts sur les effectifs et le réseau douanier.

Cette absence manifeste de volonté de dialogue ne fait qu'accroître le climat anxigène qui existe en douane, et par là même les risques psychosociaux.

Et c'est là notre plus grand regret : que ce premier CTR siège en formation hygiène, sécurité et conditions de travail sur des seuls points matériels – qui seront réexaminés en comité de suivi de l'accord ou en COSUI de l'étude ergonomique – alors que les services sont confrontés aux conséquences désastreuses de réorganisations nationales pour lesquelles aucune instance HSCT n'a été consultée... Et que ce n'est pas fini.

Or, l'ancienne secrétaire générale du ministère ne saurait l'ignorer,
" *Le comité est consulté* :

1° Sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;

2° Sur les projets importants d'introduction de nouvelles technologies et lors de l'introduction de ces nouvelles technologies, lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la santé et la sécurité des agents.

Au regard des annonces déjà faites et des décisions déjà prises, on ne peut que constater que les gouvernements passent mais que les mauvaises habitudes perdurent. Comment ne pas rappeler que la saisine initiale de cette instance dans cette formation par les représentants du personnel était liée à la création *ex abrupto* du SNDFR dépossédant 92 bureaux de douane de la fiscalité des transports et fragilisant le réseau douanier. Aujourd'hui que M. Gardette préconise le transfert à FiP de tout ce pan de missions repris au code des douanes, ça ne vous fait pas bizarre ? A ce sujet, nous vous remettons la pétition signée massivement par les agents du SNDF et de la RI et réitérons avec insistance leur souhait de vous rencontrer très rapidement.

Dans ce contexte, comment ne pas aborder les conséquences sur les services et les collègues du projet de suppression de 92 emplois... dont vous ne voulez plus nous parler en CTR ?

Nous vous rappelons qu'aujourd'hui les directions régionales sont exsangues et que les services de terrain manquent des effectifs nécessaires pour accomplir correctement leurs missions. Voilà des mois que nous attirons votre attention sur la recrudescence des droits d'alerte, annotation des registres et autres fiches de signalement.

Mais peut-être est-ce votre objectif ? Car à force de supprimer des emplois, nos collègues ne peuvent plus travailler efficacement et à terme, un beau jour, un rapport ministériel finira bien par demander la suppression pure et simple d'une administration qui coûte cher par rapport à ce qu'elle rapporte à la collectivité.

Ce n'est évidemment pas notre vision du service public !

Les fonctionnaires ne doivent pas être la variable d'ajustement des budgets ministériels. Si nos gouvernants veulent faire des économies, qu'ils commencent par s'en prendre aux notes de frais somptuaires des ministres et aux dépenses de homards, de limousines avec chauffeurs ou de trajets en jets privés que certains présentent tant.

Parallèlement ils peuvent aussi essayer de faire rentrer de l'argent dans les caisses et, cette fois, en taxant enfin un peu ceux qui profitent de la mondialisation. Qu'attendez-vous pour renforcer les services douaniers qu'ils aient réellement les moyens de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, sécuriser les recettes de l'Etat, assurer un niveau de contrôle permettant une protection effective de la santé et de la sécurité des citoyens, lutter efficacement contre les réseaux criminels, etc.

Ce CTR aurait aussi pu être le lieu où, à défaut d'avoir été consulté en amont, nous aurions pu débattre collectivement des conséquences pour les collègues de la déclinaison de la Loi Essoc. Un petit rien qui mesure déjà plusieurs centimètres et pas loin d'un kilo de réglementation.

A l'échelle de notre administration déjà, cessez définitivement d'accorder une confiance absolue aux grosses entreprises, celles qui touchent le CICE sans créer d'emploi et vont ensuite se plaindre dans les cabinets ministériels dès qu'ils écopent d'une petite amende parce qu'ils ont fraudé.

Soyez logiques enfin Les agents des douanes ne doivent pas faire l'objet de suspicions permanentes de la part de leur hiérarchie. Si nous devons douter de quelque chose, c'est de la volonté des entreprises de faire autre chose que du profit quitte à s'asseoir sur la justice – qu'elle soit fiscale ou sociale, voire la justice tout court.

Comment pouvez-vous accorder plus de confiance à un opérateur repris des dizaines de fois dans le SILCF plutôt qu'à un collègue ?

Il est temps que la Direction Générale travaille réellement au bien-être des agents. Cela passe par le fait d'en finir avec la gestion lésineuse des équipements et les demandes de financement auprès des CHSCT. Mais cela passe surtout par un changement radical dans la prise de décision. Institutionnaliser des groupes d'utilisateurs va dans le bon sens. Mais ceux-ci doivent impérativement associer les élus syndicaux qui contribuent à l'intérêt général et ont aussi des questions à poser aux utilisateurs

Les comités de suivi vous ont, nous l'espérons, fait prendre conscience de la nécessité de repenser intelligemment l'équipement des équipes de la surveillance et du rôle que les organisations syndicales ont vocation à jouer en la matière.

L'investissement colossal de la CGT dans le déclenchement de l'étude ergonomique puis dans le comité de suivi n'est plus à démontrer et je tiens ici à le saluer.

La présentation de matériel plus ergonomique, de prototypes parfois même, d'équipements plus adaptés étudiés sur le terrain avec les collègues, matériels fabriqués en France, tout ceci doit nous amener à repenser les investissements autrement pour répondre effectivement aux besoins des collègues.

Nous espérons aussi que le point 3, relatif à l'immobilier, sera l'occasion de poursuivre l'initiative lancée en Normandie avec des groupes de travail dédiés à l'évaluation des besoins dans un premier temps, avant examen en CHSCT. Autant vous dire tout de suite que cela n'a pas été le cas dans toutes les DI. Dès à présent, nous vous demandons communication de la liste des travaux prévus à court terme qui ont été retenus afin de pouvoir en débattre le moment venu.

Les conditions d'exercice structurent le travail des agents et, quand on détériore les conditions d'exercice, on met directement les agents en danger. Nous tenons à vous rappeler dans ce préambule l'obligation faite à l'employeur d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L 4121-1 du Code du travail).

Nous vous le disons dès maintenant, mais je pense que vous le savez, le SNAD-CGT ne transigera pas sur la santé et la sécurité des agents. Ni sur méthodes managériales d'un autre temps. Pas plus que nous ne transigerons sur les réformes destructrices menées tambour battant sans consultation des instances. Il est enfin un sujet, récurrent pourtant, avec lequel

nous ne transigerons pas plus : ce sont les discriminations en tous genres et elles sont nombreuses en douane.

A titre d'exemple, notre administration n'a rien fait pour respecter le Règlement Général d'Accessibilité aux Administrations voté en 2002 et mis en application en théorie, en 2011. En près de vingt ans, la situation des personnels en situation de handicap n'a pas évolué d'un pouce. Probablement encore une fois parce que ça coûterait trop cher de respecter les règles. Le handicap n'est pas juste un taux de recrutement... Le handicap est un drame personnel qui doit trouver des solutions collectives.

Vous l'aurez compris, le SNAD-CGT reste et restera vent debout contre les politiques aveugles qui ne visent qu'à asservir les agents et les travailleurs en général aux volontés immorales du pouvoir de l'argent.

Nous réclamons plus d'humanité. Nous lutterons pour que le gouvernement retire définitivement ses projets destructeurs, à commencer par celui de la réforme des retraites qui va dégrader les droits de tous, à commencer par ceux des femmes. Une réforme qui ne peut satisfaire que les premiers de cordée exclusivement doit être combattue.

Nous appelons de nos vœux un changement radical de politique du gouvernement, et de cette administration en particulier. Tentons de vivre au 21^e siècle. Une administration respectueuse de l'Humain. De son engagement, de son professionnalisme, de ses différences, de ses prérogatives, de ses missions régaliennes au service des citoyens, d'un encadrement participatif. Une administration moderne d'utilité économique, sociale et environnementale.

Parce que trois choses nous tiennent à cœur avant tout : les agents, leurs missions et le service public.

Or, pour aucun les dés ne sont encore définitivement joués : « L'Avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire » écrivait Bergson.

Les douaniers l'ont prouvé au Printemps, ils savent faire corps pour conquérir de nouveaux droits ou pour contrer des projets de régression sociale et ont une indéniable capacité de mobilisation que vous aviez peut-être un peu oubliée, mais dont vous devriez vous rappeler la présence – parfois sommeillante mais toujours prête à s'éveiller de nouveau...

Montreuil le 26 septembre 2019